L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 13 JUILLET 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisances, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général. 7juil—3m

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché: Etagères en bois de cypre, en très bon état, convenables pour magasin de marchandises sèches. Se rend vendre immédiatement. S'adresser chez ELKIN & CO. 96 rue du Canal. 12juil—3t

A VENDRE—Grocerie et barre coin des rues Dauphine et Ursulines. 10 juil—7t

A VENDRE—2 belles et jeunes juments par B. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte [illegible] entrance. 10juil—3t

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Avec le Consentement de toutes les Parties Intéressées.

J. Moore Wilson vs Hill & Hills, En faveur de R. L. Evans, intervenant, 3ème opposition.

P. M. Hill vs J. W. Hills.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 12,308 et 12,312—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, avec le consentement par écrit de toutes les parties intéressées, le MERCREDI, 24me jour de juillet 1889, à midi, à l'écurie de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville:

Un cheval brun, un wagon à ressort à quatre roues et un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 juil—13 18 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Luning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Attendu que Herman Schroeder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Luning, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 16 20

Succession de Peter Barbarich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,358 — Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par la Veuve de Pierre Barbarich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11,16,20

No 25,304.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.
Succession de Abigail L. Slark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande sur l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Slark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux se réclamant créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la Cour.
HUGUES J. LAVERGNE. Député-Greffier.
3 juil—3 17 août 1

Succession de James M. Seixas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 27,397. — Division A.— Attendu que Julia Deriond Seixas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James M. Seixas, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6 11 14

Succession de Maria S. Rightor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,392 — Division A—Attendu que William F. Brown a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Maria S. Rightor, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil—4,10,13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
H. MOLAISON, Député Greffier.
15juin—4f au 18 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,960—Division D.—John J. Voelkel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de John J. Voelkel soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le 22 juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'arranger les termes et les conditions de la vente des biens rendus par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 juil—2f au 22 juil

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve R. Tudury vs. Veuve et héritiers de F. Degeorge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,256—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent trois pieds onze pouces de profondeur et face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Degeorge par achat des légataires de feu Gilbert Degeorge d'après un acte passé le 16 octobre 1880, pardevant Oscar Drouet, ex-notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24—1 8 15 22 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spence Simeon vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Burtheville, actuellement le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro douze et borné par les rues Tchoupitoulas, (anciennement Levée), Calhoun, Annunciation (anciennement Prieur) et la ligne de l'ex-propriété Foucher, maintenant le City Park, appelé l'Exposition Boulevard, formant le dit îlet sur le côté du même vers le City Park actuel, lequel est connu comme étant le Parc Audubon, le dit morceau ou portion de terre formant le coin de la rue Annunciation et la ligne de la dite Exposition Boulevard, et mesurant [illegible] (72) pieds de face à la rue Exposition Boulevard ou ligne du Parc Audubon, sur une profondeur de cent quarante-sept (147) pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de John R. Bah[illegible], d'après un acte passé pardevant A. S. Beck, notaire en cette ville le [illegible] de janvier 1886, [illegible] Aliénations Livre 122 folio 726.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27.

TAXES DE VILLE DE 1889.

BUREAU DU
Trésorier de la ville de la NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1889
Mercredi, 10 juillet, je serai prêt à recevoir les taxes de ville de 1889.
10 jt—3t J. E. HARDY, Trésorier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signature]
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUILLET 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express [illegible]

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73 [illegible] CHARTRES

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic du contenu et des installations, etc., d'une pharmacie de premier ordre, en bloc.
—Aussi—
Des Meubles de ménage et des comptes courants.
Dans l'affaire de F. W. Mallerbach vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,516—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, LUNDI, 22 juillet 1889 à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 248 rue du Camp, coin Delord:
1o Tout le contenu et toutes les installations de la pharmacie établie au dit coin, consistant d'un vaste assortiment de drogues, médecines brevetées, articles de fantaisie, etc., et d'autres choses que l'on trouve généralement dans une pharmacie de premier ordre; aussi, les installations, rayons, vitrines, comptoirs, etc., le tout devant être vendu en bloc selon un inventaire.
2o Un lot de meubles de ménage et d'autres articles contenus sur les dits lieux.
3o Le terme non expiré du bail de la dite propriété, loués $90 par mois et expirant le 31 octobre 1889, ainsi qu'en fait foi un document déposé en mon bureau.
4o Egalement un lot de comptes courants selon une liste.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
11 juil—17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil.
De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de même qu'un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabacs, tabac à priser,
Et un grand assortiment de pipes, etc.
Au coin des rues Chartres et Conti.
Dans l'affaire de B. J. Jané vs Mme Vve J. P. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,241—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 20 juillet 1889, à 10 heures a. m. de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations du magasin et manufacture de tabac bien connus, situés au coin des rues Chartres et Conti, dans le second district de cette ville, comprenant un assortiment varié de cigares importés et du pays, tabac, tabac à priser, pipes; aussi vitrines, installations, ensemble avec bouilloires, machines, et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires; le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

George H. Saliseld, Miss Fanny Frerot, [illegible] subrogée, vs Wm A. Frerot et Frederick G. Frerot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,389—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Frerot et Frederick G. Frerot dans la succession de leur défunte mère, dame Fanny Frerot et qui consistent de la moitié indivise de deux neuvièmes de la propriété ci-après décrite:

1o Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième, lesquels suivant un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire; les lots 12 à 20 inclusivement, mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 mesure trente pieds de face à la rue Deuxième par cent vingt-six pieds six pouces de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue Première sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

2o Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même îlet, lesquels cinq lots suivant le même plan, mesurent chacun comme suit: les lots 5 et 6 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et 2 lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes, tout de façade sur la rue Carondelet, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, les portions des dits lots dont les deux neuvièmes doivent être vendues étant de quatre-vingt dix pieds de façade à la rue Deuxième, sur cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.

3o Le lot No 4 dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte passé devant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum, sur cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

4o Cinq neuvièmes de deux lots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal ou Carrollton et les rues Dublin, Seizième et Dix-septième; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Seizième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—24—juillet 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lemonville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, [illegible], Marais et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Pueyo, le 19 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade sur la Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, rue Congrès, et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds deux-tiers d'une ligne sur la limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la batture devant.

Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dix pour cent d'intérêt [illegible] à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des versements sur lesdites actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1881; [illegible] les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq cent [illegible] piastres; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marguerite Gerald, épouse de Gerasime Renaud, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 2 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer, en date du 2 janvier 1826, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot mesure au pied américain trente deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La propriété en communauté a été achetée par le défendeur de Alfred Marchand par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1874, et enregistré au Bureau des transcriptions, Livre 100, folio 664.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Mlle Carrie A. Hotchkiss vs. C. W. Read.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, [illegible] situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement à Hurstville, paroisse Jefferson) dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, [illegible] et Hurst, [illegible] sur un plan du dit faubourg Hurstville par [illegible] voyer, daté le 17 mars 1837. [illegible] à une distance environ de cent pieds de l'angle des rues Joseph et Hurst, et mesure cinquante pieds de face à la rue Joseph [illegible]

Acquis par le défendeur de la plaignante, d'après un acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 28 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24 juil 1 8 15 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de Lievin De Poorter vs. Théodule Picou et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,122—En vertu d'un jugement rendu le 25 juin 1889 et d'un ordre de Cour en date du 12 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties intéressées dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 14 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre No 17, dans l'îlet No 208, Troisième District Municipal de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Remparts ou Love, St Antoine et Bagatelle ou Bourbon et mesurant trente-huit pieds (38) de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds. Ensemble avec tous les droits, voies, etc. qui s'y trouvent.

Conditions.—Trente-et-un quatre-vingtièmes (31/80) du prix de l'adjudication comptant et le reste, à savoir: Quarante-neuf quatre-vingtièmes (49/80), une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec intérêt de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur le billet de l'acquéreur, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix toutes les taxes de 1889 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13juil—13 20 27—3 10 14août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Wapdruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,120—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Cinq terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré [illegible], borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 23 décembre 1879. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles. Le No 16 formant le coin de la rue Live Oak et l'avenue Nashville; aussi les droits, titres, réclamations et demande à un morceau de trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2o Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré [illegible], borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 23 décembre 1879, chacun, trente (30) pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent (100) pieds, le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mary Jane Finnegan, par acte passé devant M. R. Ker, notaire, le 20 janvier 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1o En argent comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit dix-huit cent dollars ($1800) avec un intérêt de huit pour cent par an à partir du 20 janvier 1887 jusqu'à parfait paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation [illegible] et les frais de procès ainsi que toutes les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.
2o L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre de dix huit cent ($1800) dollars souscrit par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, sous la date du 20 janvier 1887 et payable trois ans après cette date, avec intérêt de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque avec privilège de vendeur sur ladite propriété [illegible] acte passé pardevant M. R. Ker, notaire, le 20 janvier 1887; [illegible]
3o Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux. [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues [illegible], dans l'îlet borné par les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gundersen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,214—[illegible] SAMEDI, 3 août 1889, à midi, [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, [illegible] Sixième District.

Eureka Homestead Society vs Bailey Duke Logrue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419—[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la barge Keystone, avec ses agrès, apparaux, etc.
Sans limite.
A un crédit de 12 mois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de L. C. [illegible] & Co. vs leurs créanciers, No 26,390, et de tous writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,2[illegible].
Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,213.
Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,216.
Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,214, [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juin—27—juil 3 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de choix sur lesquels on peut bâtir, rue Rousseau, entre Josephine et Jackson.
A L'ENCAN.
Succession de Daniel O'Regan.
No 27,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin 1889, il sera vendu à l'encan:

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Josephine et Jackson. [illegible]
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur [illegible]
[illegible] 30 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

ARGENTERIE.

John H. Schmidt et al vs Madame E. B. Brandwell et al—No 26,961.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 21 mai 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour:

Un lot d'argenterie française, 1 montre et 1 chaîne en or.
Conditions—Comptant.
11 juil—11 18 20

Résidence de famille sur l'Avenue St-Bernard, avec une double, faisant face à la rue Roman, près du marché St-Bernard et des chars de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles:

Cinq lots de terre désignés par les Nos 8, 9, 22, 23 et 24, faisant face à l'Avenue St-Bernard et à la rue Roman. Les bâtisses comprennent une résidence de famille sur les lots 8 et 9, 63 pieds de face à St-Bernard sur 100 pieds de profondeur.

Les lots 23 & 24 font face à la rue Roman, 119 [illegible] 100 pieds. [illegible]

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt [illegible]
Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire.
L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889 et déposera 10 pour cent comptant [illegible]
5 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, [illegible] Le tout devant être vendu en bloc.
Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.
—Dans l'affaire de—
Heinrich W. Kaiser vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété et des biens décrits à savoir: [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
17juin—17 24 juil 1 8 13 20

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 3 juin 1889.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, [illegible]

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation (Comptroller of the Currency).

[illegible]

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naptholeum, vous le trouverez au magasin principal, Dumaine et Decatur. 7 juillet—3m

Avis.

A. SIMON, le Commerçant, coin Dumaine et Decatur, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue des Français No 24, près du Marché Français.

Succession d'Eulalie Laberte, épouse de E. G. Sanders.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6900.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces [illegible] de face à la rue des Français sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces [illegible]

Ensemble une résidence à étage ayant au rez-de-chaussée un magasin avec résidence au-dessus, hydrant, etc., etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit, en un billet portant hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos. Davignaud, notaire.
26 juin—26 30—6 13 20 27 juillet

Magasin en briques à quatre étages, No 128 rue Decatur.

John P. Gaspard vs. ses créanciers—No 23,971.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 février 1889, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St-Louis et Toulouse, désigné par le No 75 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne de fond, sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun [illegible] sur la rue Toulouse.

Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
11 juin—11 15 22 29—6 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques [illegible] rue du Port Nos 14, 16 et 18 [illegible]
Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Royale et Chartres.
Vente pour effectuer un partage.
Michel Mullaney vs Charles Cavaroc, tuteur et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,430.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 12 juin 1889 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir:

1o Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Chartres, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Mandeville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

2o Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Port, Enghien, Decatur et North Peters, mesurant 53 pieds 1 ligne de face à la rue du Port, 67 pieds, 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Decatur, [illegible] 64 pieds, 2 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue North Peters et 32 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.

Actes de vente pardevant Jno. J. Barnett, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis.
16juin—16 23 30—6 13 20juillet

PAR WARREN HOMES.

PLACEMENTS DE CHOIX

Avec des conditions des plus libérales de un tiers ou plus comptant.
Dans le Premier et Quatrième District.
A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des Chars.
Le cottage pour résidence à double corps de logis Nos 323 et 323 1/2, 325 et 325 1/2 rue Jackson.
Le cottage double pour résidence, Nos 434 et 434 1/2 rue Annunciation.
L'élégant cottage en bois pour résidence No 40 rue Liberté.
Succession de Mme Blanche Dumestre.
Pour un Partage. A l'encan.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 21,799.

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 6 juin 1889. Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme Blanche Dumestre, pour un partage, il sera vendu à l'encan publique:

1o Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, désigné par le No 21; le dit lot mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 108 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis, Nos 323 et 323 1/2 rue Jackson.

2o Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus et contigu à la dite propriété, désigné par le No 22; le dit lot mesurant 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 108 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme les Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

3o Trois lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, [illegible] Jackson, Liberté, anciennement Tremé, [illegible] et Marais, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 9. Les dits lots mesurent ensemble 72 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé avec corridor au centre, et connu comme le No 40 rue Liberté.

4o Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annunciation, Philip et Chippewa, mesurant en mesure française, 50 pieds de face à la rue Annunciation sur 150 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, plus ou moins, et en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces plus ou moins; le dit morceau ou portion de terre étant la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 de mars 1824, déposé dans le bureau de Carlisle Pollock, ex-notaire public en cette ville.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 434 et 434 1/2 rue Annunciation.

Les mesures ci-dessus sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton, voyers, daté du mois d'octobre 1887 et sont toutes plus ou moins et en mesure américaine, et actuellement en exhibition à l'endroit de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent frais d'avocat en cas de procédures, la propriété devant être assurée et l'assurance transférée aux détenteurs des billets, [illegible] garanti par hypothèque spéciale et liens du vendeur. L'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication, 10 0/0 comptant pour lier les ventes.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
9 juin—9 16 23 30—juillet 7 13.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.
Succession de Peter Dowry, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteurs,—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 13 juin 1889, dossier No 20,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 266, borné par les rues Marais, St-Claude, [illegible] et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 517 de la rue des Marais, à deux chambres, citerne, auvents, etc.

Conditions—Comptant en passant titres; 20 pour cent comptant sur les lieux, et en assumant le paiement des taxes de 1889 en outre de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 23 30—juil 7 14 20

LEON QUEYROUZE,

GROCERIE EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS.
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR.

Portraits au Crayon

J. EMILE ESVOISE
ARTISTE
49 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété à Tilleburg.
Bon pour un Club, maison d'affaires et résidence. Vente positive.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juillet, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs:

Deux lots de terre et bâtisses dans l'îlet No 163, borné par les rues Columbia, Frankfort, Union et Trade, mesurant 60 pieds de face à la rue Columbia, face au lac, sur 120 pieds de profondeur, le tout au pied français et formant l'encoignure des rues Columbia et Union. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, récemment bâtie et couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres et deux petites chambres plâtrées, galerie tout autour, une grande salle à manger attenante et dépendances, grande cuve, machine à gaz Sun Light [illegible] installations, aussi chambres à bain et puits [illegible] etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.
5 actions du Mutual Building and Homestead Association.
Succession de Frank Lamancotte.
No 27,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Nord Rempart, Bourgogne et Bourbon, (anciennement Bagatelle) et mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 155 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, en mesure américaine, d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 1er mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cuve, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 296) du Mutual Building and Homestead Association, séries quatre, [illegible] jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 28 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final; le reste de l'adjudication, comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.
Coin des rues Gravier et St-Jane.
Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 2,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 22 pieds [illegible] de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, toit en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an de la vente jusqu'à paiement garantie par le lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29juin—29—6 13 20 27 juil—3août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Toledano. Patente de terre. Jugement, billet de crédit, etc. Mme A. S. Barnes et John H. Pace vs Jane Anne Page et als.—No 25,110.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889 [illegible] enregistré le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 23, sur un plan à l'étude de T. Guyol, notaire, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

2o Une certaine patente de terre No 466,[illegible] par W. B. Armstrong, enregistreur du bureau des terres et H. C. Warmoth, gouverneur de la Louisiane [illegible]

3o Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490 [illegible] avec intérêt à 8 pour cent à partir du 31 [illegible] 1871 et les frais rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.

4o Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fish, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.

Pour plus amples informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire dans la cour.

Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans; [illegible] les billets porteront intérêt à 8 pour cent et l'acte contiendra les clauses usuelles. Pour les biens mobiliers comptant.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage désirable dans le Quatrième District.
No 88 Avenue Washington.
Interdiction de Emma L. McDuff.
No 2,175—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No. 176 rue Commune—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite interdiction.

Le coquet Cottage couvert en ardoises, avec bâtisse à deux étages dans le fond, No 88 avenue Washington, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel et Sixième, contenant galerie sur la façade et sur les côtés, 5 chambres avec cabinets à provisions en bas, et 2 chambres avec cabinet à provisions au-dessus, citerne, hangars, etc. Le terrain est décrit comme suit: Lot No 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 100 pieds 9 pouces et une plus petite portion, désignée par la lettre B, mesurant 60 pieds, plus ou moins, de profondeur [illegible] lesquels 2 portions de terre mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue Washington par 160 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 et fera le dépôt d'usage de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 juin—15 22 29—juil 6 13 20

VENTE DE SYNDIC

Du contenu, du bon vouloir et de la clientèle du
Salon de bière et café "BANK."
Wm. Voges vs ses créanciers.
Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—LUNDI, 15 juillet 1889, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 118 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 juillet 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu:

Tout le contenu, bon vouloir et clientèle du salon de bière et café "Bank," consistant en comptoirs, étagères, installations de buvette, [illegible] portes manteaux, tables M. T., chaises de paille, coffre fort, miroir de buffet, glacière, verrerie, articles de faïence, etc., d'après un inventaire [illegible]

Conditions—Comptant avant livraison.
5 juil—3 13 15

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2.50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 104 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix, commodément situées, et d'un rapport rémunérateur.
Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
Succession d'Ernest Basile Joubert.
No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Carondelet et Julia, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "E" sur un plan annexé à un acte dans l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison double de résidence en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent, donnant un revenu de $80 par mois, et pouvant toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité [illegible] d'églises et lieux d'amusement, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
15 juin—15,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.
In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.
Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annunciation, mesurant au pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds, 3 pouces, plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annunciation, et 160 pieds, 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 [illegible] No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte [illegible] passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire, le 5 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Condition de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 27.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Euphrosine, entre les rues Clara et Willow.
Dans l'affaire de R. E. Mitchell vs ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.
VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow (anciennement Marais) Euphrosine et [illegible] désignés comme les lots Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 15, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, [illegible] mesurent 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Euphrosine, 31 pieds 10 pouces et 2 lignes [illegible] le lot No 4 a 123 pieds 2 pouces et 7 lignes [illegible] le lot No 5 a 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 4 et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6, et le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du No 5, et 134 pieds 7 lignes sur la ligne le séparant du No 7.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour renforcer la collection, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. L'acte de vente pardevant Fred. Kirckner, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront aussi payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
20juin—20 22 29—6 13 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un café, etc.
Dans l'affaire de la succession de John H. Weber.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 27,244.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—JEUDI, 18 juillet 1889, à 11 heures, au local au coin Nord Remparts et Montegut, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juillet 1889, il sera vendu le contenu du dit local, comprenant l'installation d'un café, liqueurs, etc., ensemble avec les autres effets mobiliers comme l'indique plus clairement [illegible] de l'inventaire [illegible]. Le tout devant être vendu en block et pour du comptant.
7juil—7 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District, rue Clio, entre Basin et Franklin.—Une action du fonds capital du Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.
Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 26,642.
Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de la ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Basin, Clio et Calliope, et désigné comme lot B sur un plan en certificat de mesurement fait par C. A. de Armas, député voyer de la ville, suivant lequel la dite portion de terre mesure 36 pieds 5 pouces et 6 lignes et demie de face à la rue Clio, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est composé de l'arrière portion des différents lots Nos 1, 2, 3 et 4.

2o Une action du fonds capital du Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange of New Orleans.

Termes et conditions—Pour la propriété foncière: Un tiers comptant et la balance à un et deux ans pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de vente jusqu'à paiement et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Et pour l'action, comptant avant le transfert.
20 juin—20 22 29—6 13 20 juil

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.
Interdiction de Veuve Jos. Alton.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 19,353.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, désignés sur un plan de D. M. Bressman, député voyer, en date le 20 mai 1889, [illegible] comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes avenue Napoléon sur 150 pieds de profondeur [illegible] et mesure 57 pieds 1 pouce et 4 lignes à la limite inférieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 5 février 1849.

Conditions—Comptant après transfert des titres. L'acquéreur paiera les taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.